

## SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2021

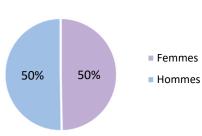
## AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité.

## Conditions générales d'emploi

→ Au 31 décembre 2021, la collectivité employait 90 femmes et 91 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

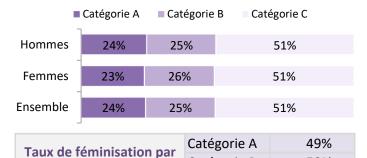


La collectivité emploie 3 agents sur emploi fonctionnel, dont 2 femmes et 1 homme

- > Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :
  - 69,8 fonctionnaires hommes
  - 73,4 fonctionnaires femmes
  - 26,7 contractuels hommes
  - 17,3 contractuelles femmes

catégorie hiérarchique :

→ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Catégorie B

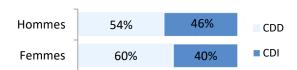
Catégorie C

→ 17 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 26 % des hommes



- ▶ 53 % des fonctionnaires sont des femmes et 47 % des hommes
- ▶ 38 % des contractuels permanents sont des femmes et 62 % des hommes
- 40 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 46 % des hommes Au total, 17 agents en CDI sur 39 agents

contractuels, soit 44 %



Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	76%	24%
Technique	16%	84%
Culturelle	100%	
Sportive	-	-
Médico-sociale	75%	25%
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	100%	

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité

50%

50%

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des adjoints administratifs

Adjoints administratifs	97%
Rédacteurs	80%

 Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des adjoints techniques

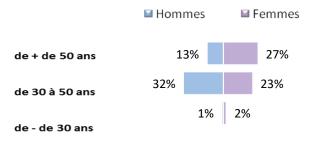
Adjoints techniques	89%
Techniciens	79%
Ingénieurs	71%
Attachés	53%

\*Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

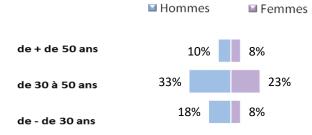
## Age moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	49,30	39,83	47,72
Hommes	44,74	38,13	42,99





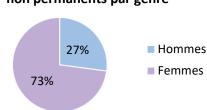
Pyramide des âges des contractuels permanents



Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2021\*



## Répartition globale des emplois non permanents par genre



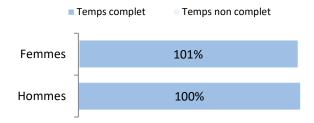
## - Évolution de carrière et titularisation

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel

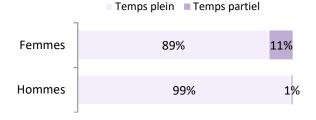
- → Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- ▶ Pour rappel, 53% des fonctionnaires sont des femmes

## Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

## Répartition des emplois à temps complet ou non complet



## Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



## — Conditions de travail et congés

## > Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies	2,36%	2,85%	
ordinaires et accidents de travail)	Ensemble : 2,60%		
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors	3,47% 4,28%		
congés maternité)	Ensemble : 3,88%		
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris	4,58% 4,68%		
maternité, paternité et autre**)	Ensembl	e : 4,63%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

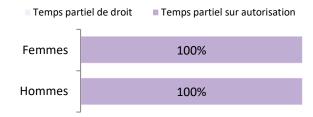
# Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2021

▶ En moyenne, 12,7 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2021 pour chaque femme présente dans la collectivité En moyenne, 15,6 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2021 pour chaque homme présent dans la collectivité

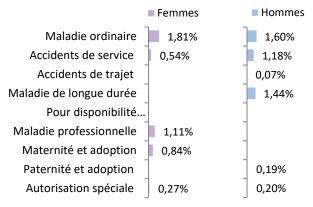
## → La collectivité dispose d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

## Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



#### Taux d'absentéisme



# Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- ▶ 4 congés maternité ou adoption en 2021
- ▶ 6 congés paternité ou adoption en 2021

#### 7 accidents du travail déclarés en 2021

- ▶ 1,8 accident du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2021
- ▶ 5 accidents du travail pour 98 hommes en position d'activité au 31 décembre 2021
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 179 jours d'arrêt
- Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 415 jours d'arrêt

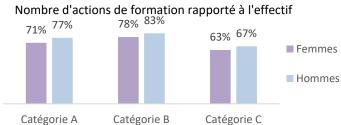
<sup>\*</sup>Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

<sup>\*\*</sup>Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

### **Formation**

129 départs en formation concernant des agents permanents

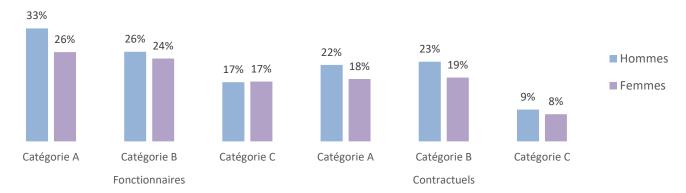
5 départs en formation pour les agents non permanents



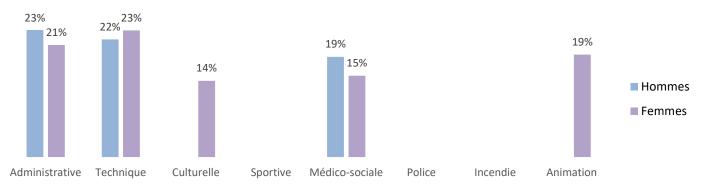
Tous ces départs en formation concernaient des femmes sur emploi non permanent

## **Rémunérations** (agents permanents)

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



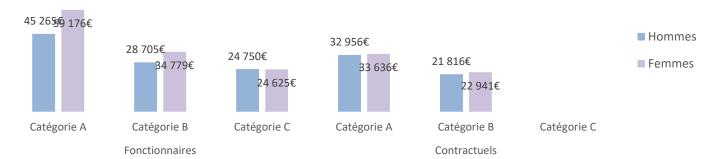
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière



### Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	<b>Femmes</b>
Administrative	23%	23%	27%	23%	16%	18%
Technique	34%	31%	25%	24%	17%	15%
Culturelle						14%
Sportive						
Médico-sociale		15%			19%	
Police						
Incendie						
Animation				19%		

# Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



## Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



## Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	38 423 €	42 482 €	31 931 €	31 930 €	S	24 848 €
Technique	33 794 €	S	25 590 €	31 266 €	24 695 €	24 591 €
Culturelle					S	14 865 €
Sportive						
Médico-sociale		S			S	
Police						
Incendie						
Animation				S		

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## - Acte de violence ou de harcèlement

Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

. 0		
	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	33‰	0‰

 Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

## Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel pour 1 000 agents

## Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰	Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰	Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰	Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰	Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

## Du diagnostic à l'action

## Réaliser son plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes au sein de la FPT grâce à l'outil « Actions Égalité Pro » (AEP)

Le premier outil d'évaluation de l'égalité professionnelle a été créé par l'Observatoire de l'Emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les CIG franciliens et le Centre Hubertine Auclert.

Une auto-évaluation simplifiée et des recommandations personnalisées permettront aux collectivités de toutes tailles de diagnostiquer leurs besoins et leurs priorités et d'élaborer leur plan d'actions pour l'égalité professionnelle, rendu obligatoire depuis 2019.

Le baromètre de l'égalité professionnelle comprend 12 indicateurs portant sur les rémunérations, l'égal accès aux emplois, l'articulation des temps de vie et la prévention des discriminations et des violences. Il est directement relié au RSU et génère une note sur 100 permettant à l'employeur public d'évaluer ses points forts et ses marges de progression.

L'outil « Actions Égalité Pro » (AEP) propose également des actions à sélectionner pour élaborer un plan d'actions personnalisé.

#### Accès à toutes les ressources liées à l'outil Actions Égalité Pro (AEP) :





## Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : novembre 2022 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime Version 3